

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 110/03

ÉFAI – 030264 – AFR 54/025/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET / DÉTENTION SANS INCULPATION

SOUDAN

Abubaker Hamed Nur (h), ingénieur
Yusuf Mohammad Faleh (h), ingénieur
Mohammad Bashir Ahmed (h), fonctionnaire
Bashir Bushara (h), homme d'affaires
Hashem al Tayeb (h), homme d'affaires
Abdel Rahman Ahmad (h), homme d'affaires
Mohammad Hashem Abdel Rahman (h), homme d'affaires
Ibrahim Mohammad Hassan (h), 55 ans, photographe

Londres, le 23 avril 2003

Selon les informations recueillies, les huit hommes dont le nom figure ci-dessus ont été arrêtés pour des raisons liées au conflit qui oppose actuellement, dans la région du Darfour, les forces gouvernementales soudanaises et l'Armée de libération du Soudan (ALS), un groupe d'opposition armé. Amnesty International craint qu'ils n'aient été soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

Abubaker Hamed Nur et Yusuf Mohammad Faleh ont tous deux été appréhendés le 8 avril à Khartoum, et seraient détenus dans la prison de Kober, dans une aile spéciale réservée aux prisonniers politiques. Mohammad Bashir Ahmed et Bashir Bushara ont quant à eux été interpellés le 18 avril, à El Geneina, dans le Darfour occidental. L'arrestation d'Hashem al Tayeb, Abdel Rahman Ahmad et Mohammad Hashem Abdel Rahman a également eu lieu en avril. Tous ces hommes appartiennent au groupe ethnique des Zaghawa, et auraient été placés en détention dans un centre des forces de sécurité situé à El Geneina.

Ibrahim Mohammad Hassan, membre de l'ethnie four, est photographe et propriétaire d'un studio de photographie à Kebkabiya, dans l'État du Darfour septentrional. Il a été appréhendé dans cette ville le 19 avril et transféré dans la prison de Shalla, à El Fasher. On ignore pour quel motif ces hommes ont été arrêtés ; toutefois, plusieurs personnes interpellées dans des circonstances identiques se sont vu accuser d'entretenir des liens avec l'ALS.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Armée de libération du Soudan (ALS) lutte contre les forces gouvernementales depuis le début du mois de février 2003. Ce groupe armé accuse le gouvernement de maintenir délibérément le Darfour – région située dans l'ouest du pays, à la frontière avec le Tchad – dans un état de sous-développement et de marginalisation. De violents heurts opposent régulièrement des cultivateurs de la région, membres d'ethnies telles que celles des Four et des Zaghawa, à des gardiens de bétail et de chameaux qui leur disputent les rares points d'eau et zones de pâturage. Selon les informations recueillies, des dizaines de villageois ont été tués lors de tels affrontements. La semaine dernière, les forces armées auraient attaqué au moins trois villes et villages dans le cadre de leurs opérations de lutte contre l'ALS.

Amnesty International reconnaît que les gouvernements ont le droit d'arrêter les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions dûment reconnues par la loi. Cependant, la République du Soudan doit également s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes des instruments internationaux relatifs aux droits humains qu'elle a ratifiés, en inculpant et jugeant dans les meilleurs délais les personnes appréhendées. En vertu de l'état d'urgence et de la Loi relative à la sécurité nationale, dont les dispositions ont été modifiées en juillet 2001, les forces de sécurité peuvent maintenir des personnes en détention de manière prolongée, pendant une période pouvant aller jusqu'à neuf mois, sans les présenter devant une autorité judiciaire ni les laisser consulter un avocat et entrer en contact avec leurs proches. Amnesty International a récemment reçu de nombreux témoignages faisant état d'actes de torture, généralement des passages à tabac, infligés à des Soudanais qui avaient été arrêtés pour des infractions politiques et étaient détenus au secret en application de la Loi relative à la sécurité nationale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre vive préoccupation quant au fait qu'Abubaker Hamed Nur, Yusuf Mohammad Faleh, Mohammad Bashir Ahmed, Bashir Bushara, Hashem al Tayeb, Abdel Rahman Ahmad, Mohammad Hashem Abdel Rahman et Ibrahim Mohammad Hassan sont détenus au secret ;
- exhorte les autorités soudanaises à permettre immédiatement et sans restriction à ces hommes d'entrer en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de recevoir tous les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- cherchez à obtenir des autorités l'assurance que ces hommes ne seront ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- demandez-leur instamment de se conformer à l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'État soudanais est partie, en libérant immédiatement ces hommes ou en les inculquant d'infractions dûment reconnues par la loi et en les jugeant dans les meilleurs délais, dans le cadre d'un procès équitable et conforme aux normes internationales.

APPELS À :

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan

Télégrammes : Justice Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 799031

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Major General Abdul-Rahim Muhammed Hussein
Minister of Internal Affairs
Ministry of Interior
PO Box 281, Khartoum, Soudan

Télégrammes : Minister of Internal Affairs, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 774339 / 776554 / 773046 / 770186 / 777900

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires fédérales :

Dr Nafie Ali Nafie
Minister of Federal Government
Office of the President
People's Palace
PO Box 281, Khartoum, Soudan

Télégrammes : Federal Government Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 771651 / 783223

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873, Khartoum, Soudan

Télégrammes : Foreign Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +249 11 779383

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseil consultatif sur les droits humains :

Dr Yasir Sid Ahmed
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302, Khartoum, Soudan
Fax : +249 11 779173 / 770883

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*